



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2024-07-42

**Objet : Entente avec l'Association québécoise de récupération des
Contenants de Boissons - AQRCB**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté un règlement obligeant les MRC à promouvoir le recyclage;

ATTENDU QUE la distance entre Fermont et Schefferville est telle que la MRC de Caniapiscou a signifié à l'organisme de signer des ententes avec les deux villes composant la MRC;

ATTENDU qu'il s'agit d'une entente de principe,

EN CONSÉQUENCE, l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise la Greffière Trésorière et Directrice générale par intérim, madame Diane Cyr, à signer l'entente de principe avec l'AQRCB annexée à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 26 juillet 2024.

Jean Dionne

Jean Dionne (Jul 31, 2024 12:13 EDT)

Jean Dionne, Administrateur
Ville de Schefferville